



**COMITE LOCAL D'INFORMATION  
ET DE CONCERTATION (CLIC)  
Communauté d'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine  
Mardi 24 janvier 2006**

**Étaient présents**

-BABEL Daniel	DRIRE HN – GS de Rouen-Dieppe
BARBAY Benoît	MAPROCHIM
BARBAY Claude	Haute-Normandie Nature Environnement
-BARTZ Yvan	DRIRE HN – GS de Rouen-Dieppe
BLANQUET Jean-Pierre	Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
BONS Jean-Luc (capitaine)	SDIS 76 – Groupement Sud
BRETOT Florence	Communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine
BRUNSTEIN André	UFC Que Choisir Rouen
CARPENTIER Vincent	Union des Industries Chimiques Normandie
CORNIERE Loïc	MAPROCHIM – Représentant du personnel
DEBRAY Jacques	Préfecture de la Seine-Maritime - DEDD
DORIVAL Jean	Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf
GRESSENT Philippe	DRIRE HN – SPPPI
GUERIN Jean-François	DRIRE HN – Division Environnement
GULLAUD Raymond	Mairie Saint-Pierre-lès-Elbeuf
LAFFON Régis	MAPROCHIM
LAINÉ Jean-Luc	SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie
LE COMTE Jérôme	Préfecture de la Seine-Maritime – SIRACED-PC
LECOUTURIER Martine	Préfecture de la Seine-Maritime – DEDD
LEFEBVRE Serge	IFRACHIMIE
LEMARIE Bernard	SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie
LOISEL Alain	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf
MASSELIN Jacques	IFRACHIMIE
MASSET Pascal	BASF Agri Production
MONROUX Florence	DDE Elbeuf
MOREL Claude	Préfecture de la Seine-Maritime – Secrétaire Général
ROUZIES Alain	UFC Que Choisir Rouen
SCHERZER François (Lieutenant)	SDIS 76 – CIS Elbeuf
TAILLEUX Jean-Louis	Mairie Orival
TOMASI Arnaud	DRIRE HN – SREI
TROLLE Jean-François	BASF Agri Production – Membre CHSCT
VENDANGE Carole	DDE Elbeuf

La séance est présidée par Monsieur MOREL, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, qui remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'agglomération d'Elbeuf pour leur présence.

En préambule Monsieur MOREL rappelle les conditions de création des CLIC et l'importance qu'il attache à cet événement. Il précise que le CLIC est une instance de concertation, un cadre d'échange et que la transparence doit être totale.

Monsieur MOREL informe les participants que le CLIC de l'agglomération d'Elbeuf est le cinquième à voir le jour dans le département de la Seine-Maritime après ceux de Port-Jérôme, du Havre, de Rouen

Monsieur MOREL informe les participants que le CLIC de l'agglomération d'Elbeuf est le cinquième à voir le jour dans le département de la Seine-Maritime après ceux de Port-Jérôme, du Havre, de Rouen Est et de Rouen Ouest. La cadence des réunions est au minimum annuelle, périodicité qui semble être adaptée à la zone d'Elbeuf, mais peut être supérieure si le besoin s'en fait sentir.

Monsieur MOREL laisse alors la parole à la salle pour d'éventuelles interventions préliminaires avant de passer à l'ordre du jour.

Monsieur BARBAY, représentant de la fédération HNNE, souhaite obtenir le Plan Particulier d'Intervention de l'agglomération d'Elbeuf sous forme de CD-Rom. Monsieur MOREL acte la demande et rappelle que le CLIC doit être consulté sur l'élaboration de ce document.

Monsieur ROUZIES, représentant de l'association UFC Que Choisir Rouen, souhaite savoir quel est le retour d'expérience sur les autres CLIC, et notamment si ceux concernant l'agglomération de Rouen ont progressé.

Monsieur MOREL répond que les échanges ont été instructifs et utiles mais il faut que toutes les parties se prennent au jeu. Monsieur TOMASI, chef du service régional de l'environnement industriel de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Haute-Normandie, acquiesce sur la qualité des débats et parle aussi de progrès dans la transparence. Monsieur BARBAY est d'accord sur ces avancées. Il précise en outre que le CLIC du Havre a notamment permis de bien préciser les notions de PPRT et leur articulation avec le CLIC.

#### **Rappel du contexte réglementaire des CLIC**

*Par Monsieur TOMASI, chef du service régional de l'environnement industriel de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Haute-Normandie*

Monsieur TOMASI entame l'ordre du jour en rappelant l'origine et les missions du CLIC.

Le premier décret d'application de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages est paru le 1<sup>er</sup> février 2005 et porte sur la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) autour des sites Seveso seuil haut.

Avec la mise en place du CLIC, une nouvelle phase de travail, d'échanges, d'information et de réflexion commune sur les risques technologiques est engagée, en associant plus étroitement encore des acteurs tels que le monde scolaire, les syndicats, les associations, etc.

La problématique des risques technologiques n'est pas nouvelle en Haute-Normandie, l'action de la DRIRE, les travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), les réunions d'information et d'échange existaient déjà entre les différents acteurs.

Aujourd'hui le CLIC doit contribuer à une meilleure information sur les risques et créer localement une culture de la sécurité. Instance de concertation, le CLIC de l'agglomération d'Elbeuf complète le dispositif existant.

L'article 5 de l'arrêté préfectoral demande que chaque exploitant adresse une fois par an au CLIC un bilan de la gestion et de la maîtrise de ses risques. Le bureau du CLIC en définira le format. Le bilan du CLIC du Havre pourrait servir de base de travail. Ce bilan pourrait être édité sur le site internet de la DRIRE Haute-Normandie.

#### **Débat**

Monsieur BARBAY souhaite connaître les modalités de mise en place des CLIC pour les sites isolés, la commission « Risques » du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de Basse-Seine devant se réunir en 2006 pour réaliser une synthèse de la mise en place des CLIC en Haute-Normandie.

---

Monsieur TOMASI précise en réponse qu'un CLIC sera créé spécifiquement pour ces établissements (l'arrêté préfectoral est en cours de signature) et qu'il se réunira bien évidemment avant la réunion du SPPPI de Basse-Seine.

### Présentation de l'implantation des sites

*Par monsieur BABEL, inspecteur des installations classées*

Le CLIC concerne les établissements classés SEVESO II seuil haut sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine. Ces établissements sont au nombre de quatre : trois implantés sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (**BASF Agri Production et SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie** qui cohabitent sur une même plate-forme industrielle, **MAPROCHIM**), un situé sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (**IFRACHIMIE SAS**).

La parole est maintenant laissée à chaque exploitant afin de présenter leurs activités et leur gestion et maîtrise du risque technologique.

### BASF Agri Production – Saint-Aubin-lès-Elbeuf

*Par monsieur MASSET, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site*

Le site exerce une activité de synthèse organique de matières actives pour la protection des cultures. Employant environ 300 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le site est classé SEVESO II seuil haut principalement pour le stockage de produits liquides toxiques, très toxiques ou dangereux pour l'environnement.

Seul le risque toxique lié à l'émission de gaz toxiques (acide chlorhydrique, ammoniac, dioxyde de soufre...) ou à l'émission de fumée toxique d'incendie de matières actives génère des zones de danger en dehors de l'enceinte du site. Les risques thermique et d'explosion existent mais sont localisés.

L'amélioration de la sécurité du site fait partie intégrante de la politique de l'entreprise qui investit régulièrement dans le domaine. L'exploitant présente les principales améliorations effectuées depuis 2002.

La maîtrise du risque est obtenue par la mise en œuvre régulière des moyens d'intervention humains (pompiers professionnels ou auxiliaires ...), des moyens de protection fixes ou mobiles du site et de la plate-forme (exercices hebdomadaires et un exercice annuel avec les secours extérieurs). En effet, la particularité du site est que les moyens d'intervention sont mutualisés pour les deux sites constituant la plate-forme industrielle. La société BASF gère notamment le centre de secours (moyens mobiles et pompiers professionnels) pour le compte de la société SANOFI-AVENTIS RPB et des pompiers auxiliaires de SANOFI-AVENTIS RPB peuvent intervenir sur le site de BASF. Ces points sont intégrés dans le cadre d'une convention.

Outre les études des dangers, d'autres documents tels que le système de gestion de la sécurité et l'étude sur la protection contre les effets indirects de la foudre complètent le dispositif d'amélioration continue de la sécurité.

### **Débat**

Monsieur ROUZIES précise que le comité départemental d'hygiène a été saisi en 2005 pour BASF par un projet d'arrêté préfectoral complémentaire relatif à la gestion de sources radioactives. Monsieur ROUZIES souhaite connaître le responsable de l'exploitation de ces sources et leur nombre. Monsieur ROUZIES souhaite également connaître l'impact, notamment économique, des travaux mis en œuvre pour la protection contre les effets indirects de la foudre.

Monsieur MASSET indique qu'en tant que responsable HSE, il est responsable de l'exploitation des sources radioactives mais qu'une personne de son service est plus précisément dédiée à cette tâche. Les sources sont au nombre de 7 et servent à la mesure de niveau ou de densité.

Monsieur MASSET précise que l'efficacité des travaux contre les effets indirects de la foudre n'est pas pour l'instant connue, seule l'étude a été réalisée pour un coût d'environ 10 à 15 k€.

Monsieur ROUZIES souhaite connaître les moyens alloués au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) afin que celui-ci puisse être critique envers l'amélioration de la sécurité.

Monsieur TROLLE, responsable du CHSCT de la société BASF Agri Production précise que les membres du CHSCT doivent effectivement obtenir des formations pour pouvoir s'exprimer sur les études des dangers.

Monsieur TROLLE demande à la préfecture et à la DRIRE d'être vigilant quant à la sécurité sur le site compte tenu du projet de restructuration du site impliquant la suppression de 36 postes. Monsieur BRUNSTEIN, représentant de l'association UFC Que Choisir Rouen, souhaite connaître les conséquences de la réorganisation sur la sécurité du site.

Monsieur TROLLE demande s'il est prévu de créer un CHSCT inter-site.

Monsieur MASSET répond que suite à la demande du CHSCT, un tiers expert a été mandaté pour analyser l'impact de la réorganisation sur la sécurité du site.

Messieurs BARBAY et ROUZIES sont inquiets quant à la bonne mise en œuvre des moyens mutualisés dans le temps. La scission de la plate-forme en deux sociétés pourra jouer à terme sur la connaissance des installations. De plus, la suppression de 36 postes pourra aussi jouer sur la réactivité.

Monsieur BABEL répond que des exercices sont effectués hebdomadairement avec déploiement des moyens mutualisés, et que la DRIRE a participé à l'exercice avec les moyens de secours externes sans constater de problèmes majeurs.

Monsieur MASSET précise qu'il existe une convention avec SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie et que tout les problèmes sont abordés.

Monsieur BLANQUET, maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, complète la réponse en précisant que des exercices communs ont aussi lieu avec la société MAPROCHIM.

Monsieur BLANQUET en profite pour rappeler qu'il ne dispose pas des mêmes informations que celles diffusées par les services de l'État concernant le zonage PPI de la société BASF, ce point ayant déjà été abordé avec la DRIRE. La DRIRE vérifiera donc avec les services de la mairie le positionnement de ce zonage.

### **IFRACHIMIE SAS – Saint-Pierre-lès-Elbeuf**

*Par monsieur MASSELIN, président directeur général*

Le site IFRACHIMIE est classé SEVESO II seuil haut principalement pour le stockage et l'utilisation d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène. Le site fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et emploie 80 personnes dont la moitié travaille en quart. L'activité exercée est la fabrication de produits chimiques de spécialité.

Les risques identifiés sont inhérents à l'usage des oxydes d'éthylène et de propylène : risque toxique, d'incendie voire d'explosion d'un réservoir ou d'un wagon.

Pour la maîtrise des risques, le site comprend des moyens matériels tels que des limiteurs de débit, des détecteurs de gaz et des réseaux sprinkleurs, des moyens humains au travers des opérateurs formés aux produits mis en œuvre, et des moyens dits « intellectuels » tels que les études des dangers, le plan d'opération interne et les procédures d'exploitation.

Monsieur MASSELIN informe l'assistance de l'existence d'une convention d'assistance avec la société ICI Packaging et de la mise en place prochaine d'exercices mensuels avec les sapeurs-pompiers externes.

Enfin, monsieur MASSELIN indique que l'étude des dangers générale site est en cours de finalisation, que celle concernant l'atelier d'éthoxylation sera révisée prochainement, qu'une zone spécifique au stockage des produits inflammables en fûts est prévue dans les mois qui viennent.

---

## **Débat**

Monsieur BARBAY demande quelle est la fréquence d'approvisionnement par wagon d'oxyde d'éthylène et qui gère le risque lié au transport par wagon sur l'agglomération rouennaise.

Monsieur MASSELIN précise que la fréquence d'approvisionnement est de 2 à 3 wagons par mois mais que sa responsabilité s'arrête aux limites de sa propriété. C'est la SNCF qui gère la problématique externe.

Monsieur BRUNSTEIN souhaite savoir si la maintenance des installations est externalisée. Monsieur MASSELIN répond que la maintenance est réalisée en interne. Monsieur MASSELIN précise que le recours aux entreprises extérieures fait appel à des procédures d'habilitation et de suivi gérées dans le système de gestion de la sécurité. Une visite récente de l'inspection des installations classées sur le sujet a toutefois montré quelques pistes d'amélioration.

Monsieur ROUZIES reproduit sa question sur les effets indirects de la foudre, précisant que c'est une question générique qui fait suite à la longue période de contestations (4 à 5 mois) qu'à susciter cette demande de l'administration.

Monsieur MASSELIN répond que les coûts sont en effet important, de l'ordre de 12 à 13 k€. A titre de comparaison, cela correspondrait au salaire annuel d'un opérateur supplémentaire.

Monsieur CARPENTIER, représentant de l'union des industries chimiques de Normandie, tient à rappeler que les contestations ne portaient pas sur l'intérêt de la démarche mais sur le contexte réglementaire en voie à des modifications importantes dans un avenir proche. Monsieur TOMASI confirme ce point. Une évolution de la réglementation est prévue en 2011, l'arrêté préfectoral complémentaire pris en octobre constitue donc une étape intermédiaire.

Monsieur GUILLAUD, adjoint au maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, souhaite que les risques inhérents aux transports routiers de matières dangereuses soient étudiés en y associant les communes.

Monsieur TOMASI précise que c'est en cours, un groupe de travail piloté par la Direction Régionale de l'Équipement et la DRIRE a été créé et doit produire des éléments de connaissance sur le sujet des TMD (du point de vue technique et organisationnel). Les résultats de ce groupe seront régulièrement présentés dans le cadre du SPPPI, ainsi qu'au CLIC du Havre.

Monsieur CARPENTIER aborde l'accord entre la préfecture de la Seine-Maritime et l'union des industries chimiques sur la mise à disposition du logiciel TRANSAID qui permet une assistance rapide par des industriels de la chimie lors d'un accident de transport de matières dangereuses.

Monsieur BARBAY précise qu'il est bon de soulever ce point mais qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

## **MAPROCHIM – Saint-Aubin-lès-Elbeuf**

*Par monsieur LAFFON, président directeur général*

L'activité exercée est la réception, le stockage, la préparation de commandes et l'expédition de produits réglementés. Le site possède trois entrepôts dont un seul est classé SEVESO II seuil haut pour le stockage de produits très toxiques, toxiques et agropharmaceutiques. L'entreprise emploie 15 personnes dont cinq affectées sur l'entrepôt SEVESO II seuil haut et fonctionne cinq jours sur sept (l'entrepôt classé SEVESO II seuil haut est surveillé 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 par télésurveillance avec du personnel d'astreinte).

Les risques sont liés à l'incendie des produits stockés qui peut engendrer des flux thermiques importants ou des fumées toxiques.

L'entrepôt est équipé des moyens de détection (renouvelés entièrement en 2005) et d'extinction d'incendie appropriés (détecteurs, murs et portes coupe-feu, extinction mousse à haut foisonnement...). Le personnel est formé aux risques encourus et participe à un exercice annuel du plan d'opération interne.

Les éléments de gestion des pourcentages de matières actives des stocks étant dorénavant mis en place, les mesures compensatoires résultant de l'étude des dangers 2003 de DMS Ingénierie et de la

---

tière expertise LECES ENVIRONNEMENT sont applicables, ce qui induit la réduction de la zone de danger Z2 de 560 mètres à 200 mètres.

Des études sont en cours de réalisation notamment sur la protection contre les effets indirects de la foudre et sur la révision quinquennale de l'étude des dangers.

#### **Débat**

Monsieur BLANQUET se réjouit de la réduction des zones de danger mais réaffirme qu'il n'est pas dans son intention d'utiliser ces zones libérées à des fins d'urbanisation. Il précise que c'est déjà le cas en ce qui concerne la zone enveloppe de la plate-forme industrielle SANOFI-AVENTIS/BASF (Z1 = 100 m, Z2 = 200 m) où notamment, un terrain communal a été totalement reboisé pour créer une zone tampon.

Monsieur TOMASI apprécie cette réaction et précise qu'elle est en tout point conforme à l'esprit de la charte pour la maîtrise des risques industriels en Haute-Normandie.

Monsieur BRUNSTEIN, souhaite savoir comment le site est protégé contre les actes de malveillance pendant les heures non ouvrées.

Monsieur LAFFON précise que le site est télésurveillé en permanence et qu'une personne peut intervenir sur le site en 10 minutes.

#### **SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie – Saint-Aubin-lès-Elbeuf**

*Par monsieur LEMARIE, directeur du site*

Le site exerce une activité de production de matières actives pharmaceutiques d'origine biochimique (vitamine B12 et streptogramines). Employant environ 260 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le site est classé SEVESO II seuil haut seulement pour le stockage et l'utilisation de cyanure de sodium.

Le risque majeur du site est le risque d'émission de gaz toxique (acide cyanhydrique) due à un contact accidentel entre le cyanure de sodium et un acide lors d'une opération de dépotage..

L'amélioration de la sécurité du site fait partie intégrante de la politique de l'entreprise qui investit régulièrement dans le domaine. Le stockage de cyanure de sodium fait l'objet d'une étude des dangers mises à jour régulièrement et est équipé des moyens de détection et de neutralisation adéquats.

La maîtrise du risque est obtenue par la mise en œuvre régulière des moyens d'intervention humains (pompiers professionnels ou auxiliaires ...), des moyens de protection fixes ou mobiles du site et de la plate-forme (exercices hebdomadaires et un exercice annuel avec les secours extérieurs). En effet, la particularité du site est que les moyens d'intervention sont mutualisés pour les deux sites constituant la plate-forme industrielle. La société BASF gère notamment le centre de secours (moyens mobiles et pompiers professionnels) pour le compte de la société SANOFI-AVENTIS RPB et des pompiers auxiliaires de SANOFI-AVENTIS RPB peuvent intervenir sur le site de BASF. Ces points sont intégrés dans le cadre d'une convention.

Outre les études des dangers, d'autres documents tels que le système de gestion de la sécurité et l'étude sur la protection contre les effets indirects de la foudre complètent le dispositif d'amélioration continue de la sécurité.

De plus, le site étudie actuellement la possibilité de réduire son niveau de risque par une diminution des quantités de cyanure de sodium stockées, avec comme conséquence le déclassement du site en SEVESO II seuil bas.

#### **Débat**

Monsieur ROUZIES souhaite savoir si les rideaux d'eau ont été mis en place sur le bâtiment 57. Monsieur LEMARIE répond par l'affirmative en précisant que le fonctionnement de ceux-ci a été testé. L'ensemble des éléments a été transmis à la DRIRE.

Monsieur LOISEL se félicite de la démarche d'amélioration continue mise en place et de la culture de sécurité forte.

**Cartographie des zones de danger – Maîtrise de l'urbanisation – Plan particulier d'intervention**  
***Par monsieur BABEL, inspecteur des installations classées***

Les zones de danger enveloppe liées aux phénomènes dangereux étudiés sont présentées pour chaque établissement sur fond cartographique (voir annexe). Pour mémoire, les définitions des zones :

**Z1 (en rouge)** : zone dans laquelle des effets létaux pourraient être constatés en cas d'occurrence du phénomène dangereux étudié.

**Z2 (en orange)** : zone dans laquelle des effets significatifs ou irréversibles pour la santé pourraient être constatés en cas d'occurrence du phénomène dangereux étudié.

Ces zones de danger doivent être portées à la connaissance des élus qui dans le cadre des documents d'urbanisme doivent veiller à la maîtrise de l'urbanisation au sein de ces zones.

Le périmètre d'intervention des secours publics au travers du plan particulier d'intervention (PPI), approuvé en juin 2005 pour la zone d'Elbeuf, est aussi issu de l'analyse des études des dangers.

**Débat**

Monsieur GUILLAUD est surpris d'apprendre que la société ICI Packaging dispose de zones de danger dépassant l'enceinte de l'usine. Monsieur LE COMTE, représentant le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC), précise qu'il s'agit du zonage PPI et non Maîtrise de l'Urbanisation.

Monsieur BLANQUET réaffirme l'intérêt d'avoir une approche forfaitaire dans les zones de danger (en se référant à ce qui est mis en place sur la plate-forme SANOFI-AVENTIS/BASF) pour prendre en compte le risque diffus.

Monsieur TROLLE précise qu'il faut effectivement rester prudent en citant l'accident de Béziers.

Les exploitants sont aussi très favorables à cette approche et monsieur LEMARIE précise que la société SANOFI-AVENTIS Rhône-Poulenc Biochimie acquiert des terrains aux alentours du site.

**Présentation de la plaquette d'information du PPI d'Elbeuf**

***Par messieurs CARPENTIER, représentant de l'union des industries chimiques de Normandie et LECOMTE, représentant du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)***

Le nouveau Plan Particulier d'Intervention de l'agglomération (PPI) d'Elbeuf a été approuvé en juin 2005. Six industriels sont concernés (ICI Packaging à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sonolub à Saint-Aubin-lès-Elbeuf en plus des quatre industriels présents).

Une plaquette d'information de la population, financée par les industriels, est en cours de validation. Conformément à la réglementation, celle-ci doit être présentée aux membres du CLIC.

La plaquette a été conçue sur le modèle de ce qui a été réalisé sur Port-Jérôme. Elle sera éditée en 35 000 exemplaires et distribuée à tous les foyers au cours du premier semestre 2006 par les mairies des six communes concernées.

**Débat**

Monsieur BARBAY précise, comme le montre la photo en couverture, qu'il ne faut pas négliger l'influence de la falaise provoquant un « effet retour ».

---

Monsieur ROUZIES s'interroge sur la mention « au service des consommateurs » à la page 3 notamment en faisant référence à la fabrication du FIPRONIL.

Monsieur LOISEL souhaite savoir qui va se charger de la diffusion au sein des écoles et des maisons de retraite.

Monsieur LE COMTE précise que c'est de la compétence du maire. Monsieur CARPENTIER ajoute que les exploitants diffuseront la plaquette à leurs salariés et à ceux des entreprises situées dans le zonage PPI.

Monsieur ROUZIES est surpris de ne pas apercevoir les zonages PPI dans la plaquette.

Monsieur LE COMTE répond que c'est normal, le zonage étant une donnée évolutive. Ces zonages sont consultables dans les dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) disponibles en mairie.

Monsieur MOREL remercie les participants et clôt la séance.

*Les interventions présentées en séance sont jointes en annexe.*

Le Préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général.

**Claude MOREL**




**Comité local d'Information et de concertation  
de l'agglomération d'Elbeuf**


-----

**Réunion du 24 janvier 2006**

Supports de présentations



**Les comités locaux  
d'information et de concertation  
Contexte réglementaire**




---

---

---


---

---

---

---



---



**La loi du 30 juillet 2003**

Complète l'article L125-2 du code de l'environnement en :

- demandant au préfet de créer un CLIC pour tout bassin industriel comprenant au moins un SEVESO seuil haut
- donnant le pouvoir au CLIC de faire appel à des experts reconnus
- imposant l'information du CLIC de tout incident ou accident touchant à la sécurité des installations
- garantissant que l'Etat donne au CLIC les moyens de remplir sa mission


---

---

---


---

---

---

---



---



**Le décret sur les CLIC du 1er février 2005**

Précise les modalités de constitution et de fonctionnement des CLIC :

- 30 membres maximum, répartis en cinq collèges équilibrés (administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains, salariés), nommés pour 3 ans renouvelables
- Un président nommé par le préfet sur proposition du CLIC (à défaut, le préfet ou un représentant)
- Une réunion au moins annuelle


---

---

---

---

---




---

---

---

**Le décret sur les CLIC du 1er février 2005**

- Le CLIC est associé à l'élaboration des PPRT,
- destinataire d'un bilan annuel fourni par l'exploitant (actions réalisées pour la prévention des risques et programme de réduction des risques, bilan du SGS, incidents et exercices d'alerte, nouvelles autorisations obtenues, etc.)
- informé en amont des nouveaux projets,
- destinataire des analyses critiques,
- et a un droit de regard sur les plans de secours, l'information des citoyens, les accidents.


---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

**Le décret sur les CLIC du 1er février 2005**

- Le CLIC publie un bilan de ses actions
- Articulation avec le SPPPI :
  - La commission risques apporte une base de réflexion ou d'action sur des sujets généraux liés à la prévention des pollutions et risques industriels, intéressant plusieurs CLIC à une échelle plus large que le bassin industriel.
  - Les CLIC rendent compte de leurs travaux à la commission dans un souci de cohérence et de partage du retour d'expérience.


---

---

---

---

---

---

---




---

---

---

**Missions du CLIC**

- Développer une conscience commune du risque afin d'entretenir une vigilance collective.
- Améliorer l'information et la concertation sur les risques engendrés par des installations SEVESO Seuil Haut.
- Débattre sur les problématiques locales des risques industriels dans toutes ses composantes : études des dangers, transport de matières dangereuses, PPRT.
- Contribuer à la réflexion sur la réduction des risques que ces installations pourraient engendrer.


---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

**Comment ?**

En proposant à ses membres des réunions ciblées sur des thèmes d'actualité ou proposés à l'avance :

- Bilan et objectifs prioritaires des industriels, de l'Etat pour la mise en œuvre de leurs responsabilités respectives dans le domaine du risque industriel
- Réglementation, sa mise en œuvre et son évolution
- Politique d'urbanisme autour des sites SEVESO présentée par les Collectivités Locales
- Retour d'expérience




---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---


---

**Implantation des sites**

**4 sites classés SEVESO II Seuil Haut**



CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2008




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

**BASF AGRI PRODUCTION SAS**  
**Site de Saint-Aubin-Les-Elbeuf**  
 Le site

- **Activité** : synthèse organique de matières actives pour la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide)
- **Le site** : Superficie 17 hectares, environ 300 personnes, fonctionnement 24 h / 24h - 7 j / 7
- **SEVESO Seuil Haut** pour le stockage de produits liquides toxiques et très toxiques et la production et le stockage de produits dangereux pour l'environnement.

CLIC Elbeuf




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





### **BASF AGRI PRODUCTION SAS** **Site de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf** Les étapes futures

- Politique de prévention des accidents majeurs. Démarche de progrès continue, les études de risques et l'amélioration des installations seront poursuivies.
- Quelques grandes améliorations prévues à partir de 2008 : Protections contre les effets indirects de la foudre, conformité ATEX, amélioration de la sécurité sur les bacs de solvants.
- Intégration de nouvelles productions sans augmenter le niveau de risque sur le site.

CLIC Elbeuf



---

---

---

---

---

---

---

---



### **IFRACHIMIE SAS** Le site

- Site de 6,5 hectares sur la commune de St Pierre-lès-Elbeuf, en bordure de la forêt d'Elbeuf.
- En exploitation 24 h / 24, 7 jours / 7.
- Avec un effectif de 80 personnes, dont la moitié travaille en quart.
- Le site est classé SEVESO sauf haut, principalement pour le stockage et l'utilisation de l'oxyde d'éthylène et de l'oxyde de propylène.

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006



---

---

---

---

---

---

---

---



### **IFRACHIMIE SAS** Les activités

- La fabrication des:
  - Tensioactifs
  - Résines polyester
  - Produits chimiques de spécialités
- Quatre ateliers de synthèse, un atelier de mélange et deux ateliers de conditionnement
- Expédition d'environ 50 000 tonnes par an

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006



---

---

---

---

---

---

---


---



**IFRACHIMIE SAS**  
Les risques

- **Risque toxique**  
fuite d'oxyde d'éthylène ou de trioxyde de soufre
- **Risque d'incendie**  
fuite enflammée d'oxyde d'éthylène
- **Risque d'explosion**  
rupture d'un réservoir ou wagon citerne d'oxyde d'éthylène

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

---


---

---

**IFRACHIMIE SAS**  
La maîtrise des risques

- **Moyens matériels**
  - Les limiteurs de débit (CE, OP)
  - Les détecteurs de gaz avec mise en sécurité des installations et déclenchement des alarmes
  - Un réseau de sprinklers sur l'ensemble des bâtiments
- **Moyens humains**
  - La formation des opérateurs
  - Des exercices réguliers avec les pompiers (un fois par mois)
- **La documentation**
  - Les études de dangers
  - Les procédures
  - Le Plan d'Opération Intra

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

---


---

---

**IFRACHIMIE SAS**  
Les étapes futures

- La finalisation de l'étude des dangers générale site
- La révision de l'étude des dangers concernant l'oxyde d'éthylène et l'oxyde de propylène
- La création d'une zone spécifique pour le stockage des produits inflammables en fûts
- Les études et l'amélioration de la protection contre les effets de la foudre

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---


---

---

---


---

---



**MAPROCHIM**  
Site de Saint Aubin les Elbeuf

- **Activités** : réception, stockage, préparation de commandes, expédition de produits réglementés
- **Effectif** : 5 personnes sur le site et 10 personnes affectées sur les autres sites avoisinants
- **Superficie** : 9300m<sup>2</sup> dont 2500m<sup>2</sup> de surface construite
- **Fonctionnement** : 5 jours / 7 de 8h30 à 17h30
- **Télesurveillance** : 24H/24 ; 7/7 avec du personnel d'astreinte




---

---

---

---

---

---

---

---



**MAPROCHIM**  
Site de Saint Aubin les Elbeuf

- Le site est classé SEVESO II seuil haut par additivité de rubriques ICPE et par le stockage de :
  - > 100 T de produits très toxiques
  - > 100 T de préparations toxiques particulières
  - > 300 T de produits toxiques
  - > 2000 T de produits agropharmaceutiques
- > Il est régi par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2004




---

---

---

---

---

---

---

---



**MAPROCHIM**  
Les risques

- L'étude de dangers réalisée en mai 2001 a conclu que l'exploitation présente :
  - **Risque Toxique**
    - > L'incendie de la cellule de stockage des produits toxiques engendrant la création de fumées toxiques
  - **Risque thermique**
    - > L'incendie de l'intégralité de l'entrepôt engendrant un flux thermique important




---

---

---

---

---

---

---

---





**MAPROCHIM**  
La maîtrise et la réduction des risques

**Risque toxique :**

- Une étude technico-économique avec une tierce expertise a permis de mettre en place depuis avril 2005 une gestion des éléments chimiques les plus toxiques réduisant la zone Z2 de 500 mètres à 200 mètres.

**Risque thermique :**

- Les 3 cellules de stockage sont séparées par des murs et portes coupe feu de 2 heures.
- Elles sont équipées de détecteurs incendie asservies à une extinction automatique par mousse à haut foisonnement.




---

---

---


---

---

---

---

---




**MAPROCHIM**  
La maîtrise et la réduction des risques

**Formation du personnel :**

- Le personnel est formé au T.M.D. et à la réglementation des produits dangereux.
- Réalisation d'un exercice annuel du P.O.I. prenant en compte un scénario d'accident majeur.

**Moyens de secours :**

- Détection incendie asservie à une extinction automatique (arrosage de la cellule par la brousse haut foisonnement 20 mn après détection).
- Détection gaz asservie à un extracteur de gaz lourd (renouvellement de l'atmosphère de la cellule 15 mn après détection de G.I.L.).
- Chaque cellule a une capacité de rétention égale à la moitié des volumes stockés.
- R.I.A., extincteurs et absorbants.




---

---

---

---

---

---

---

---



**MAPROCHIM**  
Les investissements réalisés en 2005

- Renouvellement complet de notre système de détection de gaz.
- Achat d'un chariot linéaire directionnel avec analyse continue de l'air ambiant et mise en sécurité des détecteurs de Gaz Inflammable Lourd.
- Remise à niveau du système informatique permettant la gestion rigoureuse des matières toxiques stockées.




---

---

---

---

---

---

---

---



**MAPROCHIM**  
Les étapes futures

**ETUDE**

- > Étude sur les effets directs et indirects de la foudre > 1er trimestre 2006
- > Étude sur les atmosphères explosives > 2ème trimestre 2006
- > Mise à jour de l'étude de dangers > 4ème trimestre 2006

**EQUIPEMENTS IMPORTANTS POUR LA SECURITE**

- > Mise en conformité du paratonnerre et des installations électriques suite à l'étude qui sera faite
- > Remplacement de 1440 litres d'émulseur à haut foisonnement




---

---

---

---

---


---

---

---

---


---



**sanofi-aventis/RP Biochimie**  
Le site

- Production de matières actives pharmaceutiques d'origine biochimique (Vitamine B12 et Streptogramines)
- Superficie : 16,6 ha
- Effectif : 260 employés
- Fonctionnement 24/24 heures – 7/7 jours
- Classé Seveso II seuil haut pour stockage et utilisation de cyanure de sodium

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---


---

---

---

---


---



**sanofi-aventis/RP Biochimie**  
Le risque majeur du site

**Risque Toxique:**  
Le risque majeur du site est le risque toxique potentiel lié à la formation accidentelle d'un dégagement d'acide cyanhydrique (contact entre le cyanure de sodium et un acide dans le cadre d'une opération de dépotage)

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

**sanofi-aventis/RP.Biochimie**  
**La maîtrise et la réduction des risques**

- L'installation qui est stockée et utilise le cyanure de sodium a fait l'objet d'une étude danger mise à jour régulièrement (réf. AP 06/01/05 et APC le 19/12/05). L'ensemble est protégé par des installations de détection de protection d'intervention et de neutralisation fixes, vérifiées et testées régulièrement.
- Le personnel suit des actions de formation et participe régulièrement à des exercices de lutte contre les sinistres (48 exercices PO/an dont 1 avec les secours extérieurs).
- Engagé depuis 15 ans dans un système de management HSE, le site dispose d'un service HSE (6 personnes et 3 ingénieurs). Il dispose dans le cadre d'un contrat des prestations du Centre de Secours de BASF. Une équipe de permanence Sécurité composée de 9 personnes est disponible 24/24h.

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

---

---

---


---

---

**sanofi-aventis**  
**Les étapes futures**

- Afin de compléter l'évaluation de ses risques, le site a rendu le 28 décembre 2005 une étude de danger globale et rendra le 31 mars 2006 une étude relative aux effets indirects de la foudre.
- le site étudie actuellement la possibilité de réduire son niveau de risque par une diminution des quantités de cyanure de sodium stockées.

CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

---

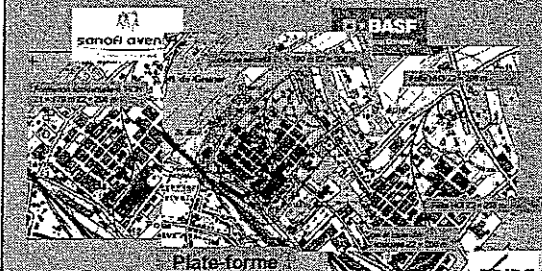
---

---


---

---

**Situation actuelle**  
**Zones de danger**



CLIC Elbeuf le 24 Janvier 2006




---

---

---

---

---

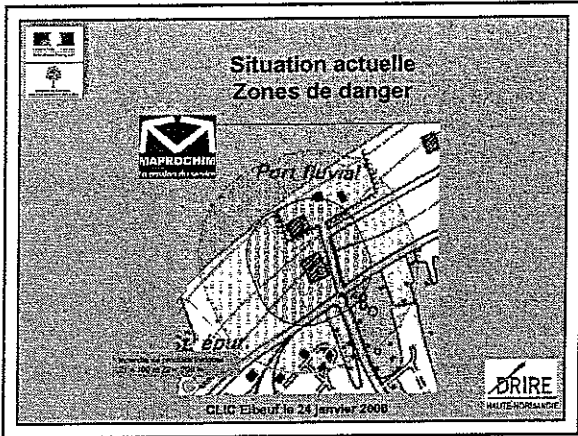
---

---

---

---

---




---

---

---

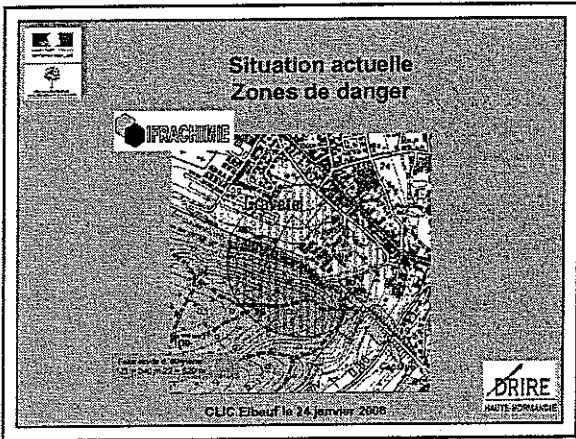
---

---

---

---

---




---

---

---

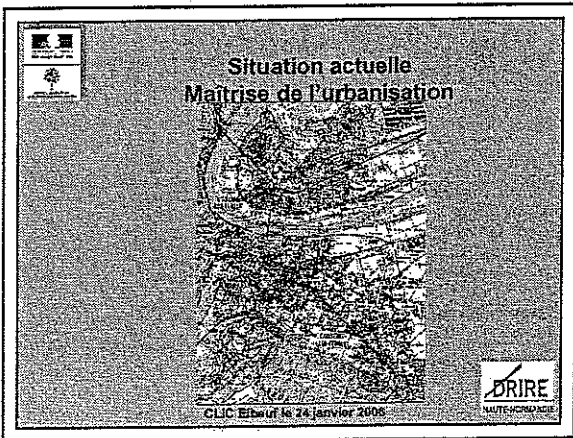
---

---

---

---

---




---

---

---

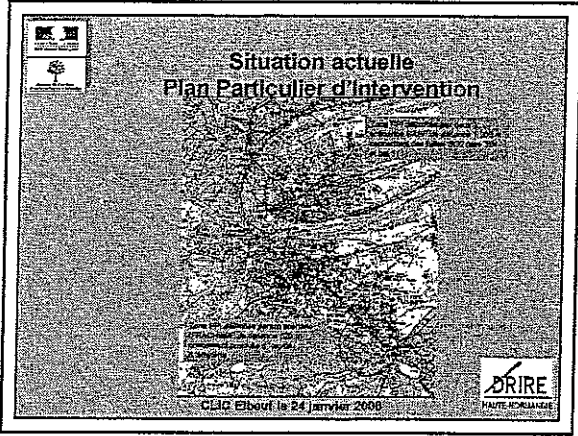
---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---